

Le dispositif MAIA Sud et Ouest Charente peut se définir comme une mission pour l'autonomie et l'intégration des services d'aides et de soins aux personnes âgées. Il constitue un espace collaboratif infra-départemental pour les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux autour de l'analyse collective des parcours des personnes accompagnées en gestion de cas.

Ce dispositif partagé rassemble les responsables des structures impliquées dans ce parcours (table tactique) pour identifier les ruptures, les doublons et les dysfonctionnements dans l'accompagnement, afin de proposer des pistes d'amélioration du système aux décideurs et financeurs (table stratégique).

Cette démarche participe au décloisonnement du système d'aide et de soins pour fluidifier les parcours des personnes. Elle est animée par un pilote.

Pilote local MAIA Sud et Ouest Charente

Aurélien CHATAIN

05-45-79-42-28 et 06-33-35-59-09

achatain@ch-sud-charente.fr



Porteur du dispositif : Centre hospitalier de Barbezieux, Hôpitaux du Sud Charente

Partenaires :



« Améliorer la continuité, l'accessibilité et la coordination des interventions, améliorer l'opportunité d'un maintien à domicile de qualité »

Le service de gestion de cas

(Coordination de santé en gérontologie)

Une équipe ressource pluridisciplinaire pour coordonner l'accompagnement des situations complexes liées ou susceptibles d'être liées à une maladie d'Alzheimer ou apparentée.

Dans le cadre du dispositif



Compétences des gestionnaires de cas*

*Arrêté du 16 novembre 2012

Véritable référents de personnes âgées alliant problématiques sanitaires, sociales et médico-sociales et liée à une maladie d'Alzheimer ou apparentée ; Professionnels ayant reçu une formation spécifique à leur nouvelle fonction ; Des professionnels autorisés à pratiquer des évaluations et légitimes pour coordonner.

-évaluer les besoins,
-initier et animer les concertations avec l'ensemble des intervenants du domicile, dans une logique de coordination et de planification ;

Les critères d'inclusion

- 1 une situation complexe alliant problématique sanitaire, sociales et médico-sociales ;
- 2 la présence de troubles cognitifs liés ou susceptible d'être liés à une maladie d'Alzheimer ou apparentée ;
- 3 ayant un retentissement sur l'autonomie de la personne ;

+ au moins 2 critères de fragilités :

- épuisement de l'aidant,
- refus de soin ;
- déni de l'aidant ou de l'aidé ;
- isolement social ou géographique ;
- dénutrition ;
- chutes à répétition ;
- hospitalisations itératives
- problèmes socio-affectifs ;
- problèmes de gestion administrative, financière et/ou de logement.

Possibilité de dérogation avant 60 ans
pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer



Au plus près des acteurs du territoire

Thérèse PETIGARS

Tel : 06-42-00-46-74

Courriel : tpetigars.gcmaia16@gmail.com

Nelly CHARRIER

Tel : 06-42-00-79-66

Courriel : ncharrier.gcmaia16@gmail.com